

# STAGE PAYSAN CRÉATIF

## ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE

### RS5942

Le Stage Paysan Créatif facilite l'installation de projets agricoles innovants, que ce soit pour une création, une transmission ou l'entrée dans un collectif de travail. En professionnalisant l'amont de l'installation, cette formation permet de développer des capacités importantes pour s'insérer dans le territoire et y déployer une activité professionnelle.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences entrepreneuriales indispensables à la création et reprise de fermes en Agriculture Paysanne.

### LIEU

Formation itinérante dans les départements de l'Indre, Indre et Loire et Eure et Loire.

### PUBLIC

Candidat·es à l'installation agricole.

### DATE DE FORMATION

Du 22 septembre 2025 au 18 septembre 2026

### PRÉREQUIS

- Porter un projet de création ou de reprise d'entreprise
- Avoir identifié les produits et les services vendus
- Avoir déterminer le territoire d'installation

### DELAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Inscriptions possibles jusqu'à 1 mois après le début de la formation.

### PROGRAMME DE FORMATION

#### Tronc commun : 119 heures

- Accueil & caractéristiques du projet (7h)
- Les étapes & la progressivité du projet (7h)
- Entreprendre dans son parcours de vie (7h)
- Identifier le territoire, ses ressources, ses menaces (7h)
- Coopérer sur son territoire (7h)
- L'Agriculture paysanne dans le monde agricole et sur sa future ferme (7h)
- Dimensionner son projet en Agriculture paysanne (14h)
- Les règles pour l'usage du foncier agricole (7h)
- Se préparer à commercialiser sa production (7h)
- S'organiser pour conduire sa ferme dans la durée (7h)
- Définir le cadre juridique social et fiscal (7h)
- Mener une activité diversifiée en Agriculture paysanne (7h)
- Financement du projet et de l'activité (7h)
- Communiquer sur son entreprise (7h)
- La posture de chef.fe d'entreprise agricole (7h)
- Gérer dans le cadre du changement climatique (7h)

**Stage en entreprise : minimum 1190 heures\***

**Accompagnement individuel & travail tutoré : 56 heures\***

**Remise à niveau : 35 heures\*\***

**Parcours de formation en distanciel : 105 heures \*\***

*\*Mobilisable dans le cadre d'un financement sur Plan Régional de Formation*

*\*\*Mobilisable selon vos besoins dans le cadre d'un financement sur Plan Régional de Formation*

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Pédagogie active fondée sur l'expérience et la réflexivité des participant-es
- Posture d'accompagnement : approche systémique, écoute active, reformulation, feedback et effet miroir
- Apports théoriques et méthodologiques appuyés par des supports
- Exercices et mise en situation professionnelle

## PRINCIPAUX INTERVENANTS

- **Joséphine Dupont, responsable de formation, CIAP Centre-Val de Loire**
- **Céline Sanz, directrice, CIAP Centre Val de Loire**
- **Elisabeth Bailliet : formatrice, AFOCG Centre Val de Loire**
- **Julie Joyez : chargée de communication**
- **Axelle Gouthier, Coordinatrice Terre de Liens Centre-Val de Loire**
- **Mathieu Lersteau, co gérant, Ferme de Belêtre**

## TARIFS ET FINANCEMENTS MOBILISABLES

Frais pédagogique : 25€ / heure de formation

Coût total pour 266 heures en centre : 6 650 € TTC

Selon votre situation professionnelle au démarrage de la formation, les frais pédagogiques peuvent être pris en charge grâce :

### Au Plan Régional de Formation :

Financement de l'ensemble du parcours de formation.

Public éligible : demandeur-euses d'emploi

Conditions spécifiques : réalisation d'un dossier d'inscription au moment du dépôt de candidature, indemnité prévue en cas de fin de droit ARE.

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Candidature à déposer grâce au formulaire en ligne :

<https://framaforms.org/stage-paysan-creatif-formulaire-de-candidature-1732611453>

**Joséphine Dupont**

[josephine.dupont@ciap-cvl.fr](mailto:josephine.dupont@ciap-cvl.fr) - 07 60 96 73 23

## MODALITES D'EVALUATIONS

Le parcours de formation conduit à la certification professionnelle **Entreprendre en Agriculture Paysanne**. Pour un accès à la certification totale, les trois épreuves détaillées dans le référentiel d'évaluation sont :

### Première épreuve : réalisation d'un dossier écrit

Le/la candidat-e produit un dossier écrit sur son projet de création ou de reprise de ferme en Agriculture paysanne.

### Deuxième épreuve : mise en situation réelle

Organisation d'une réunion d'entraide et d'appui local

### Troisième épreuve : entretien avec le jury

Présentation à l'oral du projet, 10 minutes, par le/la candidat-e, suivie de 20 minutes de questions/réponses avec le jury.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de formation.

[contact@ciap-cvl.fr](mailto:contact@ciap-cvl.fr) - 02 42 44 01 55

### A VIVEA :

Financement uniquement du tronc commun.

Public éligible : salarié-es & demandeur-euses d'emploi

Conditions spécifiques : la formation doit être préconisée dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisée, avec un Compte Personnel de Formation inférieur à 350 €.

Contribution stagiaire aux évaluations : 178,50 €

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

- **8 formations** organisées par la CIAP depuis 2022
- **Taux de réussite** à la dernière certification d'avril 2025 (promo avril 2024) = **69 %**